

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 06 juillet 2009 portant création du Diplôme Universitaire PRISE EN CHARGE DES GROSSESSES A HAUT RISQUE, modifié par l'arrête du 07 Avril 2014,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire PRISE EN CHARGE DES GROSSESSES A HAUT RISQUE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur NIZARD Jacky (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur DOMMERMES Marc (PU-PH)

Docteur VAUTHIER BROUZES Danièle (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 28 février 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU